



Conseil communautaire du 22 janvier 2015 | Délibération n°14

**Intervention de Laurent HAMON au nom du groupe écologiste**

## **Des SmartGrids pour une métropole intelligente... et écologique !**

Monsieur le Président, Cher-e-s collègues,

Le présent rapport qui nous est soumis nous semble particulièrement intéressant car il vise à développer une recherche autour de la notion des SmartGrid, c'est-à-dire, les réseaux électriques intelligents. En cela, il favorise et accompagne la nécessaire transition énergétique dont nos territoires vont devoir se doter dans les années qui viennent.

C'est aussi une réponse partielle à la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique. Nous y voyons également une première pierre à la définition de Ville Intelligente, autrement dit les « smart cities ».

Le groupe écologiste portait aussi dans son programme ce type de proposition, nous serons donc favorable à celui-ci. Néanmoins, les enjeux autour des énergies renouvelables, de la recherche et de l'innovation sont tels qu'il nous paraît important d'ouvrir cette recherche aux PME et autres start-up, nombreuses sur le territoire. Il faut également inclure les étudiants de Ker Lann et des universités de Rennes sur ce projet car cela pourrait les aider à monter en compétence. Enfin, il nous semblerait intéressant de voir comment les entreprises locales pourraient être associées à ce projet aux côtés de grands groupes comme Schneider Electric.

De même, au niveau de la gouvernance, il est important que les usagers y soient associés. Ceci permettra de répondre de façon concrète à la question de « mobilisation des citoyens » dont il est fait référence dans l'accord de coopération entre Schneider Electric et Rennes Métropole.

D'autre part, il est indiqué dans cet accord de coopération que Rennes Métropole met à disposition une surface de 3 hectares – durant 20 ans minimum – je cite : « destinée à accueillir la future centrale de production photovoltaïque au sol ». Même s'il s'agit d'un projet de recherche sur une longue période, nous pensons qu'aujourd'hui, nous devons limiter, voire abandonner, l'utilisation de surfaces non bâties. Le site de Ker Lann, grâce à ses nombreuses toitures, permettrait sûrement de pouvoir y répondre ?

Enfin, dans les 12 pages de l'accord proposé, il est souvent fait référence à la « confidentialité des informations ». Cette notion est précisée et définie en englobant l'ensemble des aspects techniques, financiers ou commerciaux. Aujourd'hui, il semble nécessaire d'être dans une société de partage des savoirs et de la connaissance, surtout concernant un projet de recherche qui associe des acteurs de l'enseignement supérieur. Il nous semble que ce point mériterait d'être affiné notamment autour du concept de la donnée ouverte, autrement dit l'Open Data.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, est-il possible d'amender l'accord de coopération en ce sens ?

Merci de votre attention.